

Du 06 au 13 septembre 2016

Séjour dans le Tarn pour les retraités



**7 jours de découvertes et d'émerveillement avec
au programme : visites, dégustations, etc...**



Bienvenue dans la région Midi Pyrénées – Languedoc Roussillon.

Nous souhaitons vous faire connaître toutes les facettes de notre région car la diversité des différents paysages s'imbriquent avec les autres départements limitrophes.

Nous pourrons côtoyer les plaines, les plateaux et les montagnes dans un environnement rural et urbain, faisant le charme des villages pittoresques et où il fait bon vivre.

Le terroir sera également à l'honneur lors des escapades gourmandes, charcuteries, croquants, vins et autres produits agréables à déguster.

Lors de votre séjour, un groupe d'animateurs sera à votre disposition pour vous faire vivre une semaine la plus agréable possible.

L'équipe organisatrice vous proposera de vivre cette semaine en toute simplicité dans un esprit d'amitié et de convivialité, valeurs fortes de notre mouvement associatif. Nous souhaitons que vous ayez envie de revenir dans ce superbe département.

Plan venguts dins nostra terra occitana.



PROGRAMME DU SÉJOUR

Mardi 6 septembre

Réception des vacanciers à l'hôtel " le Rialto", installation et apéro de bienvenue.

Diner et présentation du séjour.

Mercredi 7 septembre

Ce premier jour sera consacré à la visite guidée d'ALBI autour de son emblématique Cathédrale, monument inscrit au patrimoine de L'UNESCO, du musée Toulouse Lautrec, de ses ruelles témoins du passé Albigeois, de son cloître ST SALVY, et d'architectures plus récentes.

Le repas de midi sera pris en ville tous ensemble.



Retour à l'hôtel, dîner et soirée.

Jeudi 8 septembre

Matin : Nous prendrons la direction des monts de Lacaune haut lieu de la charcuterie avec visite d'une salaison suivi d'une dégustation des produits.

Pause déjeuner à l'Auberge des Tilleuls à Guyor.



Après-midi : Découverte du Sidobre, territoire de paysages insolites offrant une succession de blocs de granit aux formes originales "le rocher tremblant, le Lac du merle, le chaos de la Resse, la Peyro Clabado, le rocher de l'oie" puis visite de Burlats avec le pavillon d'Adélaïde.

Accès
difficile



Retour à l'hôtel pour le dîner avant la soirée.

Vendredi 9 septembre

Matinée libre : Albi vous ouvrira ses boutiques pour la matinée ainsi vous pourrez flâner dans la ville avant de se retrouver pour le déjeuner à ST Cirgue petit village sur les hauteurs de la vallée du Tarn.



Après midi : Visite de la surprenante boucle du Tarn à Ambialet, coiffée de son antique prieuré, avant de rejoindre ST Juéry ancienne cité métallurgique et son musée, sans oublier le Saut de Sabo dernier éperon rocheux des gorges du Tarn.



Retour à l'hôtel, repas et soirée.



Samedi 10 septembre

Matin : Au cœur du Pays de Cocagne, Lautrec, cité médiévale berceau de la famille Toulouse Lautrec tient sa renommée de la production labélisée de l'ail rose. Nous rejoindrons Castres pour une balade au fil de l'eau. Notre prochaine étape afin de se restaurer, se situe au lac de Saint Ferréol, conçu par Pierre-Paul Riquet, architecte du canal du Midi.



Après midi : visite du Lac de ST Ferréol et rencontre avec le Canal du Midi au seuil de Naurouze lieu de partage des eaux.



Retour vers l'hôtel pour le repas du soir et la soirée.



Dimanche 11 septembre

Matin : Visite du musée de la mine de Cagnac. L'arrêt de l'extraction de la houille dans le Carmausin, a amené la création de ce musée.



Repas de midi sera pris sur le plateau Cordais.

Après midi : Cordes sur Ciel cité médiévale. Ce village empli de légendes s'enroule sur son éperon rocheux telle une pelote de pierre. Nous ferons la visite de ce village typique ainsi que de quelques lieux insolites.

Accès difficile



En fin de journée nous rejoindrons le vignoble AOC Gaillac, où nous pourrons rencontrer, échanger et dîner avec des viticulteurs dans leurs chais.

Retour en soirée à l'hôtel

Lundi 12 septembre

Matin : Notre dernier jour nous fera sortir un peu du département, nos agriculteurs Tarnais des hauts plateaux fournissent une partie du lait de brebis pour la fabrication du Roquefort, cela nous permettra d'aller à la découverte d'une cave.



Repas du midi pris dans le terroir.



Après midi : Le Viaduc se dresse aux portes de Millau et enjambe ces gorges du Tarn si réputées au coeur d'une contrée aux villages pittoresques.

Retour vers l'Hôtel pour le repas et la soirée.



Mardi 13 septembre

Matin : mise en pratique du rangement de valises suivi d'un amical au revoir, mais surtout d'un à très bientôt.

Durant le séjour, les participants n'auront pas besoin de leur véhicule. Ils seront pris en charge à 100 % et accompagnés d'un ou plusieurs accompagnateurs suivant les visites.

Vu le délai qui nous sépare de ce séjour et les contraintes météorologiques, le programme pourra être ajusté.

Quelques renseignements sur l'organisation :

- l'arrivée par avion se fait à l'aéroport de Toulouse / Blagnac, à l'aéroport il faut prévoir de prendre le bus navette pour la gare SNCF Matabiau pour récupérer le train pour ALBI ville.

- **tous les déplacements se feront en bus de tourisme qui ne permettent pas toujours le meilleur accès aux personnes à mobilité réduite.** Certains des lieux touristiques que vous découvrirez ne sont pas accessibles ou que partiellement aux personnes à mobilités réduites, vous trouverez dans le programme un logo qui vous l'indiquera.

Nous le regrettons fortement, mais nous n'avons pas la possibilité de faire différemment

Légende :



Site accessible



Site à accès difficile



Site non accessible

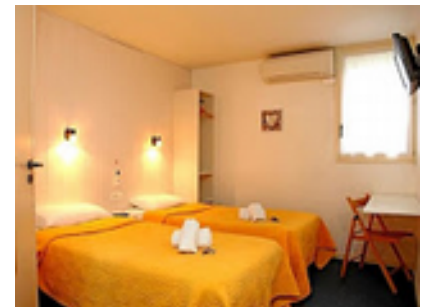


L'hébergement



L'Hôtel RIALTO vous accueillera dans les meilleures conditions.

Il propose 38 chambres, toutes bien équipées (salle de bain individuelle, wifi, toilette, linge de toilette, etc) dont 28 chambres doubles et 8 chambres Twin



Le petit déjeuner vous sera servi à table.



Les repas du soir seront pris sur place. Les repas du midi seront consommés dans divers restaurants suivant le programme.



Vous pourrez prendre un peu de détente dans le salon ou sur la terrasse.



Accès

En venant de Toulouse:

Prendre la sortie N° 14 Albi Université-Parc des expositions, au rond point prendre la 1ère sortie Parc des expositions, aller tout droit, après le deuxième rond point du parc des expositions prendre la 1ère rue à gauche devant Monsieur BRICOLAGE.

En venant de Millau, Rodez, Castres:


Prendre la sortie N° 14 Parc des expositions, au rond point prendre la 3ème sortie, passer au dessus de la N88, au deuxième rond point, prendre la 1ère sortie Parc des expositions et aller tout droit, après le deuxième rond point du parc des expositions prendre la 1ère rue à gauche devant Monsieur BRICOLAGE.



Latitude : 43.916566

Longitude : 2.113846

Fiche individuelle d'inscription

ASCE : Nom :	Région : Prénom(s) :	
Adresse administrative :	Téléphone :	

Intolérance alimentaire (1) : OUI - NON Si oui laquelle :

Personne à mobilité réduite (1) : OUI - NON Si oui préciser SVP :

Accepteriez vous de partager votre chambre avec une autre personne OUI - NON

Si oui, pouvez vous la nommer (nom, prénom et n° ASCE) :

Forfait du mardi 6 septembre (diner) au mardi 13 septembre (petit-déjeuner) 2016

Type de chambre	Tarif / pers	Nbre de personnes
Chambre double (1 lit 2 places)	610 €	
chambres twin (nombre limité 2 lits 1 place)	610 €	
chambres single (nombre limité – 1 lit 1 place)	785 €	
chambres pour personne à mobilité réduite (nombre limité)	610 €	

Paiement : (règlement possible en plusieurs fois selon les modalités suivantes)

- 160 € lors de l'inscription + 175 € en cas de chambre individuelle
- 150 € expédiés avant le 28 février 2016
- 150 € expédiés avant le 29 avril 2016
- 150 € expédiés avant le 30 juin 2016

Vous pourrez également régler la totalité à l'inscription avant le 30 janvier 2016

Le règlement peut se faire par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCET 81 ou par chèques vacances

Moyen de transport (2):

Voiture : **train (gare SNCF d'Albi ville) :** **avion + train :**

Horaires d'arrivée date : heure : **de départ :** date : heure :

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales en page 2 de la fiche d'inscription et déclare en accepter le contenu sans restriction

Fait à, le

Signature du titulaire de la fiche d'inscription

Cachet de l'ASCE et signature
du (de la) président(e)

(1) Rayez la mention inutile
(2) Cochez la case correspondante

**À retourner par courrier
au plus tard le 30 janvier 2016**
accompagnée de la fiche récapitulative et du règlement,
Toute réservation parvenue après cette date sera étudiée
en fonction des disponibilités de l'hébergement

Conditions générales de l'inscription

Article 1 - Responsabilité des présidents

Tous les participants sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 2 - Obligation des participants

Les participants doivent avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (visites des sites, musées, durant le transport, etc.) pendant toute la durée du séjour. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 3 - Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

La FNASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Rappel : le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent.

Article 4 - Droit à l'image

Chaque participant accorde à la FNASCE la permission d'utiliser les photographies ou les images le concernant prises pendant la durée des assemblées, dès lors qu'elles sont prises dans les espaces et séances publics.

Article 5 – Inscription – Réservation

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte. Toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

Article 6 – Annulation – Désistement

Annulation du séjour: toute annulation devra être signifiée par écrit à l'**ASCET 81 par lettre recommandée** avec AR et être accompagnée d'un justificatif

- ⇒ Plus de 60 jours avant la date du séjour, il sera retenu 10 % du montant de l'inscription
- ⇒ Entre 60 et 30 jours, il sera retenu 25 % du montant de l'inscription
- ⇒ Entre 30 et 15 jours, il sera retenu 50 % du montant de l'inscription
- ⇒ Moins de 15 jours aucun remboursement ne sera possible, y compris en cas de force majeure.
- ⇒ **Des frais de dossier seront systématiquement retenus pour toute annulation.**

Article 8 - Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant adhère sans restriction aux conditions générales et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article 9 – Nombre de personnes du groupe

Le groupe ne pourra pas excéder 54 personnes.

Article 10 – Programme

Le programme prévisionnel pourra être modifié pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

Article 11 – Droits à l'image

Je soussigné (e) _____, autorise l'ASCET 81 à publier les photographies prises de ma personne au cours de mon séjour dans le Tarn.

Ces images pourront être diffusées sur le site de l'ASCET 81 et de la FNASCE (www.fnascee.org).

Lu et approuvé, le

Signature

Fiche récapitulative des inscriptions définitives

ASCE :	Région :
---------------	-----------------



Les données à mentionner ci-dessous doivent obligatoirement récapituler les fiches individuelles des participants.

Forfait du mardi 6 septembre (diner) au mardi 13 septembre (petit-déjeuner) 2016		
Type de chambre	Tarif / pers	Nbre de personnes
Chambre double (1 lit 2 places)	610 €	
chambres twin (nombre limité 2 lits 1 place)	610 €	
chambres single (nombre limité – 1 lit 1 place)	785 €	
chambres pour personne à mobilité réduite (nombre limité)	610 €	
solde à joindre avec cette inscription :		

Je soussigné(e) président(e) de l' ASCE
certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Je fais un règlement global ou un règlement échelonné comme prévu dans la fiche individuelle.(1)

Je règle le séjour des participants de mon ASCE par chèque à l'ordre de l'ASCET 81 ou par un virement¹ sur le compte de l'ASCET 81 (RIB à demander). (1)

Signature du président de l'ASCE :

À retourner par courrier
au plus tard le 30 janvier 2016
accompagnée de la fiche récapitulative et du règlement,
Toute réservation parvenue après cette date sera étudiée
en fonction des disponibilités de l'hébergement

(1) Rayez la mention inutile

¹Dans le cadre d'une démarche DD, le règlement par virement est souhaité ; le RIB sera communiqué sur demande par Bernard RAUCOULES

Conditions générales de l'inscription

Article 1 - Responsabilité des présidents

Tous les participants sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 2 - Obligation des participants

Les participants doivent avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (séances plénières, repas, spectacles, allocutions, etc.) pendant toute la durée des travaux. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 3 - Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat «Responsabilité Civile» couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

La FNASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Rappel : le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent.

Article 4 - Droit à l'image

Chaque participant accorde à la FNASCE la permission d'utiliser les photographies ou les images le concernant prises pendant la durée du séjour, dès lors qu'elles sont prises dans les espaces et séances publics.

Toute inscription au séjour implique l'acceptation du contenu de ce présent article.

Article 5 – Inscription – Réservation

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte. Toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

Article 6 – Annulation – Désistement

- ⇒ Plus de 60 jours avant la date de l'AG, il sera retenu 10 % du montant de l'inscription
- ⇒ Entre 60 et 30 jours, il sera retenu 25 % du montant de l'inscription
- ⇒ Entre 30 et 15 jours, il sera retenu 50 % du montant de l'inscription
- ⇒ Moins de 15 jours aucun remboursement ne sera possible, y compris en cas de force majeure.

Article 8 - Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant adhère sans restriction aux conditions générales et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.